

LE JOURNAL DE LA CONSTRUCTION

Journal trimestriel de la Centrale Générale - FGTB • Juin 2017 • 2^{ème} trimestre • Bureau de dépôt Antwerpen X • P509359



Enfin... un projet d'accord pour la construction !

Le 15 juin, 800 délégués de la FGTB, la CSC et la CGSLB se sont réunis à Bruxelles.

Le front commun syndical y a expliqué le projet d'accord concernant les conditions de salaire et de travail 2017-2018.

Le projet d'accord n'est pas tombé du ciel. Il a fallu 14 semaines de négociations laborieuses avec les employeurs. Pour finalement arriver à un projet d'accord dans la nuit du 14 au 15 juin.

Les points principaux :

1. Pouvoir d'achat

→ Utilisation maximale de la marge salariale de 1,1% via une augmentation des salaires horaires bruts à partir du 1er juillet 2017.

2. Sécurité d'existence

→ Prolongation de tous les systèmes de sécurité d'existence.

3. Fin de carrière

→ Prolongation de TOUS les systèmes RCC possibles et augmentation de l'intervention du Fonds de sécurité d'existence:

Systeme général:

- 2017: 60 ans;
- 2018: 62 ans.

Très longue carrière et incapacité:

- 2017: 58 ans;
- 2018: 59 ans.

Emploi de fin de carrière: prolongation du système à partir de 55 ans

Ce qui n'est pas repris dans l'accord mérite aussi toute notre attention. Car les employeurs avaient de nombreuses revendications comme par exemple plus de flexibilité, une diminution des délais de préavis, la réintroduction de la période d'essai,... Mais ces revendications inacceptables ont été rejetées par les organisations syndicales. Les travailleurs méritent mieux !

Lors de la rencontre, les délégués se sont exprimés de façon positive sur le résultat. Les organisations syndicales soumettront encore l'accord à leur base.

Au moment où nous écrivons cet article, nous ne savons pas encore si l'accord sera approuvé définitivement. Pour connaître le résultat, consultez le site www.accg.be.

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE



Editeur responsable: La Centrale Générale-FGTB,
Werner Van Heetvelde, rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts

DUMPING

CARTE EUROPÉENNE DE SERVICES



Pour soi-disant lutter contre le dumping social, la Commission européenne propose la carte européenne de services. Cette carte n'est pas une avancée dans la lutte contre le dumping. Elle facilitera le détachement des travailleurs, les faux-indépendants, les sociétés boîtes aux lettres, l'implantation de sociétés frauduleuses en Belgique avec moins de possibilités de contrôle et de régulation par la législation belge.

LE RISQUE DE VOIR ENCORE PLUS DE DUMPING SOCIAL EST DONC RÉEL.

Pourquoi nous n'en voulons pas :

- application à de nombreux secteurs : construction, nettoyage, électricité, call-center, informatique, etc...
- principe du pays d'origine
- remise en cause des outils de l'inspection belge
- les services d'inspections n'auront que deux semaines pour réagir
- validité pour une durée indéterminée.

Nous voulons: A travail égal, salaire égal !

Il est grand temps que la Commission européenne prenne les mesures nécessaires au travers de la révision de la directive détachement.



SÉCURITÉ DANS LA CONSTRUCTION

UN CODE DE BONNES PRATIQUES POUR TRAVAILLER EN HAUTEUR

Un accident du travail grave sur trois dans le secteur de la construction est causé par une chute de hauteur. Via sa campagne « Travailler en hauteur en toute sécurité », Constructiv (une organisation active pour le bien-être dans la construction) ambitionne de réduire ce chiffre de 15%.

Pour y parvenir, un code de bonnes pratiques pour travailler en hauteur vient de voir le jour.

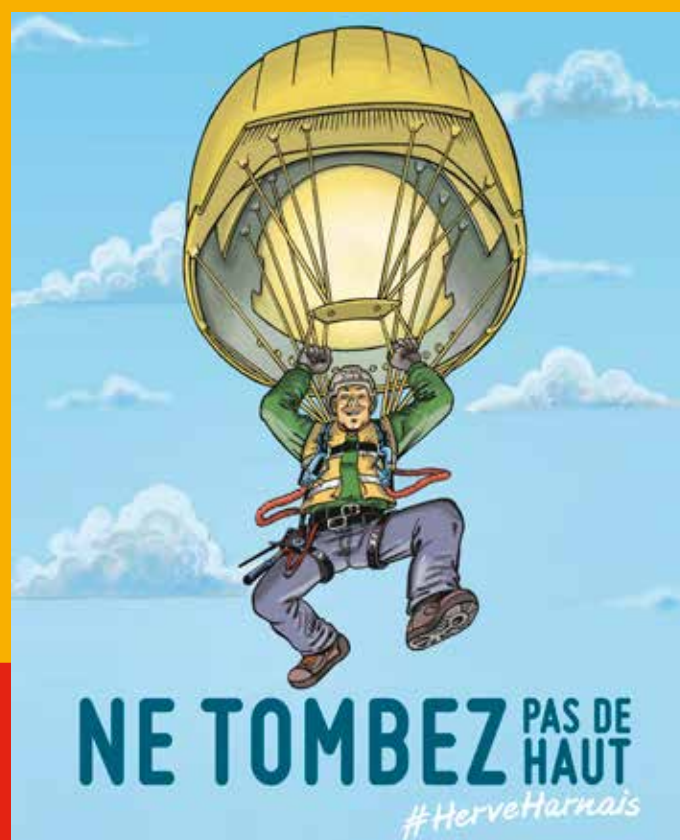
Plus de sécurité sur les chantiers. C'est une des missions prioritaires de nos délégués sur le terrain. Afin d'y parvenir, la Centrale Générale – FGTB développe constamment du matériel de sensibilisation destiné aux travailleurs. Nous pouvons également compter sur l'appui de Constructiv afin de mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation.

Dans cette optique, un nouvel outil est disponible. Il s'agit d'un Code de bonnes pratiques pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages en toute sécurité. Ce code contient deux parties. D'une part des informations pratiques relatives à la réglementation en matière d'échafaudages. D'autre part, des solutions techniques pour divers types d'échafaudages. On y mentionne également les responsabilités des différents intervenants.

Hervé Harnais part en campagne

En tant que partenaire de Constructiv, notre centrale s'est bien entendu associée à l'élaboration de cet outil qui vient se greffer à une campagne plus globale intitulée : « Travailler en hauteur en toute sécurité ». Via cette campagne, Constructiv et ses partenaires espèrent inciter tous les intervenants à prendre les mesures nécessaires pour réduire de manière radicale le nombre d'accidents du travail dus à une chute de hauteur.

Pour ce faire, il peuvent compter sur l'expertise de Hervé Harnais, un héros de bande dessinée, qui consacre sa vie à conseiller et accompagner travailleurs et employeurs à l'aide d'exemples de bonnes pratiques. Plus d'info sur la campagne et sur notre héros sur www.herveharnais.be



FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts



SALAIRES AU 1 JUILLET 2017

Les négociations d'une nouvelle cct concernant les conditions de salaires et de travail pour les ouvriers dans le secteur de la construction sont encore en cours. La concertation par rapport aux salaires également. Vous pouvez consulter l'état des lieux des négociations sectorielles via notre site Web .

INDEMNITÉ SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE - GEL

Pour chaque jour pour lequel vous avez reçu l'indemnité-gel, vous avez droit à une indemnité spéciale complémentaire - gel. Cette indemnité doit compenser la perte de pécule de vacances pour ces jours. Cette indemnité est payée fin juin.

ÉCO-CHÈQUES

Les ouvriers de la construction recevront chaque année en mai des éco-chèques pour une valeur de 100 €. Si vous avez été occupé à temps plein du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, sans quoi, vous recevrez un montant proportionnel à votre occupation. Attention: votre employeur a pu transposé cet éco-chèque en un autre avantage équivalent, par exemple des chèques-repas.

VACANCES

Si vous n'avez pas suffisamment de jours de congé afin de compléter votre congé collectif, vous demandez une allocation de chômage pour les jours manquants. Les jeunes ouvriers ayant quitté l'école l'année passée peuvent, dans certains cas, obtenir des jours de congé et un pécule de vacances complémentaires. Si vous tombez malade avant votre congé, vous avez encore droit aux jours de vacances perdus. Si vous tombez malade pendant votre congé, vous ne pouvez pas récupérer ces jours de vacances.

PRIME SYNDICALE

Chaque membre de la FGTB-Construction reçoit une prime syndicale. Début juin, vous avez reçu chez vous une quittance du Fonds de Sécurité d'Existence. Remettez cette quittance à votre section afin qu'elle puisse payer votre prime.

Si vous avez des questions à ce sujet ou si certains documents ne vous sont pas parvenus, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué ou section syndicale.

Pour l'actualité syndicale et les dernières nouvelles de votre secteur : www.accg.be



plus d'info sur www.accg.be